



*Bonne rentrée
à tous !*

2 classes

LIVRET D'ACCUEIL

École élémentaire de Vaugneray Saint Laurent de Vaux

*Ce présent livret regroupe les divers renseignements concernant l'école,
il est conçu pour que vous puissiez le conserver à la maison.*

École élémentaire de Vaugneray - Saint Laurent de Vaux
Chemin de la Pommeraie - 69670 VAUGNERAY
Tél. 04 78 45 95 50 - ecolepublique@vaugneray.com



L'équipe enseignante

Ecole élémentaire ☎ 04 78 45 95 50

Directrice :

➔ La direction est commune aux 3 écoles de Vaugneray.
M^{me} PRIVITERA Nathalie occupe le poste de direction à temps complet. Elle sera disponible et joignable par téléphone et par mail à tous moments.



Les enseignants de l'école :

M^{me} VIGNON
PS à CP

M^{me} PRIVITERA
Nathalie
Directrice

M^{me} SEON
CE1 à CM2



Informations générales de rentrée

Des réponses à vos questions :



• Si votre enfant est absent ?

Toute absence d'un élève doit être justifiée : par téléphone dès le premier jour et sur son cahier de liaison le jour du retour en classe.



• Si votre enfant est en retard ou si vous devez aller le chercher dans sa classe ?

Pendant les horaires scolaires, les portes et portails sont fermés, merci de téléphoner à l'école directement.

• Si la personne qui récupère l'enfant, à midi ou le soir, est en retard ?

Les enfants non récupérés seront placés sous la responsabilité du personnel municipal. L'enfant sera alors inscrit à la cantine, au temps péri-éducatif ou à la garderie.

Vous devrez alors vous acquitter d'un ticket.

• Quand aura lieu la réunion de classe ?

Les enseignants réunissent les parents d'élèves de leur classe en début d'année. Cette réunion est très importante pour prendre connaissance du programme de la classe de votre enfant et de son fonctionnement. La date vous sera communiquée par le biais du carnet de liaison.

• A quoi sert le conseil d'école ?

Le conseil d'école se réunit chaque trimestre, soit 3 fois par an. C'est une réunion à laquelle participent les enseignants, les représentants de la Ville, les représentants des parents d'élèves FCPE (élus en octobre), les DDEN. Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte rendu commun est rédigé et distribué à toutes les familles.





Les personnes ressources

Le RASED

Circonscription de
St Martin en Haut
Delphine RIVOIRE (E),
M^{me} RUGGIERO (G) et
M^{me} BABIN (Psychologue)
☎ 04 78 73 85 42
rased.0690272w@ac-lyon.fr

Centre médico scolaire de Craponne

Place Général De Gaulle
69290 CRAPONNE
☎ / Fax : 04 78 44 89 24
Médecin scolaire :
Dominique LALANNE
Secrétaire médico-scolaire :
Myriam BONJOUR

Maison du Rhône (MDR)

1 le Boulevard
69670 VAUGNERAY
☎ 04 78 45 78 20



Les horaires de l'école



Le temps scolaire

- Tous les matins de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi
- L'après-midi de 13h30 à 16h30 les lundis
de 13h30 à 15h30 les mardis, jeudis et vendredis

Horaires d'ouverture du portail en début de matinée et d'après-midi (accueil dans l'école)

- De 8h20 à 8h30
- De 13h20 à 13h30

Sortie des classes (par l'entrée principale)

- 11h30
- 15h30 ou 16h30



Les temps éducatifs (tae) et périscolaires (tap)

La surveillance du temps périscolaire du midi et du soir après l'école est une compétence de la commune.

Guillaume BELFILS (référént périscolaire) peut être amené à contacter les familles. Les familles peuvent également le contacter pour tout problème éventuel :

→ **Au 06 76 49 01 78** du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

→ **Par mail :**

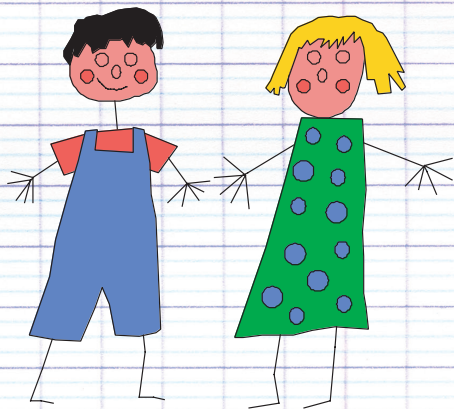
periscolaire@vaugneray.com

Les temps d'activités éducatives (TAE)

Trois fois par semaine, les élèves bénéficient d'une heure de Temps d'Activité Éducative (TAE) de 15h30 à 16h30. Ces activités sont gratuites et nécessitent d'avoir inscrit votre enfant sur l'ensemble du trimestre. La prise en charge de votre enfant à l'issue de son activité s'effectue au niveau de l'entrée principale.

Le service de restauration scolaire

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis un service de restauration est proposé aux familles qui ne peuvent faire déjeuner leur enfant à l'extérieur de l'école. Les inscriptions et facturations de ce service sont assurées par l'association de gestion du restaurant scolaire. Il s'agit d'une restauration organisée en semi-self. En dehors du service, les élèves pourront participer à différentes activités proposées par les animateurs (sport, jeux, activités manuelles, informatique).





Les règles du temps de midi expliquées aux parents



- **Respect et politesse** : les enfants respectent le personnel d'encadrement et les autres enfants. Les moqueries, les insultes ou propos malveillants ne sont pas acceptés. Dans le cas contraire, une intervention immédiate est faite auprès du référent cantine qui intervient si nécessaire auprès de la directrice d'école et de la mairie.

- **Respect du matériel**

Le matériel mis à disposition quel que soit le lieu doit être respecté (vaisselle, jeux, mobilier...).



- **En cas de problème de discipline** lors des différents temps du midi (salle restaurant, activités intérieures et extérieures) une remarque est faite aux enfants afin qu'ils modifient leur comportement. S'il y a lieu, ils sont isolés afin de se calmer (changement de table, repos sur un banc, changement de lieu d'activités...). Si les problèmes persistent, le référent péricolaire intervient puis informe la directrice de l'école et la mairie. Si possible, les parents seront informés le jour même.

Les livres sont autorisés pendant le temps du midi (hors temps du repas) qui est un moment de détente pour l'enfant.

Les jeux électroniques, les bonbons, portables, Ipad, MP3, et objets de valeur ne sont pas autorisés durant le temps du midi.



- **Les règles pour le temps du repas**

Dans la salle de restauration : pas de jeu à table. Les jeux doivent être posés sur le rebord de la fenêtre ou rester dans les poches. S'ils sont utilisés, ils sont confisqués.

Les enfants doivent faire l'effort de goûter la nourriture même en petites quantités et tenir compte de ce que leur conseille le personnel car celui-ci a un rôle éducatif. Les personnes encadrantes incitent à respecter l'équilibre des repas et participent à l'éducation à la diversité alimentaire. Elles éduquent aussi au non-gaspillage.

Les enfants doivent respecter la nourriture : ne pas la souiller, ne pas la jeter en projectiles.



Les règles du temps de midi expliquées aux parents

Les enfants se tiennent assis correctement et respectent le matériel mis à leur disposition : vaisselle, table, chaise. Toute détérioration se verra signalée par une information aux parents et éventuellement son remplacement pourra être réclamé.

Le repas en collectif suppose que les enfants ne chahutent pas à table, ne se balancent pas sur les chaises. En cas d'agitation trop grande et après remarque, les enfants concernés pourront être isolés sur une table afin de finir leur repas au calme et maintenir ainsi une certaine sérénité dans la cantine. Après plusieurs remarques répétées, les enfants peuvent changer de service pendant un temps ou manger avec des enfants plus jeunes (au sein du même service).

• Les règles dans la cour :

Lorsqu'un différend apparaît, le personnel intervient et sépare les enfants. Si les enfants n'arrivent pas à s'accorder, ils s'isolent quelques minutes sur un banc ou sont envoyés en salle d'activités au calme. En cas de dérapage verbal ou physique, un rapport sera fait au référent cantine périscolaire puis à la directrice ou à l'enseignant.

• Les règles dans la salle d'activités

Les matériaux, les locaux et les jeux sont respectés par les enfants. Les enfants participent au rangement.

Règles du temps périscolaire pour les enfants :

- 1 /** Je ne dois pas faire mal (avec les mots, les moqueries, les bousculades).
- 2/** Je ne dois pas me faire mal (faire des actions dangereuses seul ou avec les camarades)
- 3/** Je respecte l'adulte (la parole, les consignes, les remarques ou les punitions)
- 4/** Je ne casse pas le matériel et je le respecte pour ne pas l'abimer
- 5/** Je me tiens correctement à table (pour le midi)

- **L'accueil périscolaire du matin, du soir et du mercredi midi**

→ **Un accueil tous les matins dès 7h45 et le soir jusqu'à 18h00.**

Ce service est réservé de manière régulière aux parents ayant des besoins de garde (avant et après l'école) liés aux contraintes professionnelles ou familiales.

Il est fortement recommandé de ne pas utiliser ce service matin et soir, ceci pour le bien-être de votre enfant.

Les tickets sont en vente à l'accueil de la mairie. Les tarifs sont révisés chaque année au mois de janvier.

- **Matin : 7h45-8h20 - 1,14 € à l'unité et 20,52 € pour 20 matinées** (la facturation se fait en fin de période en fonction du nombre de présence de l'enfant)

- **Soir : 16h30-18h00 - 2, 91 € à l'unité et 53,01 € par carnet de 20 tickets**

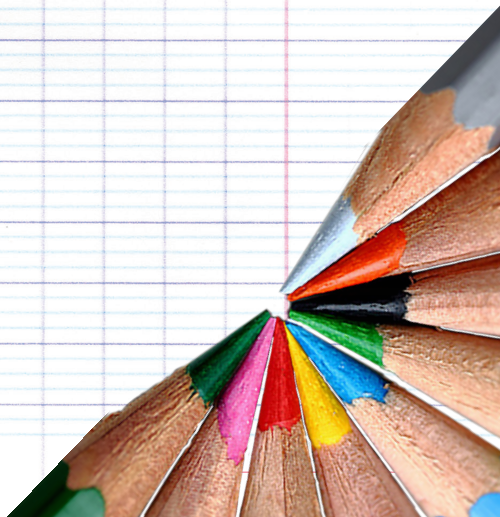
Si la personne chargée de récupérer l'enfant constate qu'elle ne pourra arriver avant 18h00, il lui est demandé d'appeler le référent périscolaire au **06 76 49 01 78**.

Les agents assurant la surveillance arrêtent leur service à 18h00 : en cas de retards répétés, la mairie se réserve la possibilité de restreindre l'accès au service de garderie périscolaire à la famille concernée.

Rappel

Les enfants non récupérés à la fermeture du portail de l'école seront placés sous la responsabilité du personnel municipal. L'enfant sera alors inscrit à la cantine, au temps péri-éducatif ou à la garderie. **Vous devrez alors vous acquitter d'un ticket.**

Merci de bien respecter ces horaires





Service minimum



En cas de grève des enseignants, et uniquement si l'école est concernée si au moins un enseignant est en grève, un service minimum permettant d'assurer la garde de votre enfant est proposé.

Les parents sont informés de sa mise en place par voie d'affichage

à l'entrée de l'école.

L'inscription de votre enfant en mairie au plus tard la veille au soir est obligatoire, et seuls 14 enfants pourront être accueillis.



Contacts utiles



→ **Mairie : 04 78 45 80 48 / Courriel : mairie@vaugneray.com**

→ N° adjointe aux affaires scolaires :
M^{me} Béatrice DUMORTIER : **04 78 45 80 48**

Courriel : mairie@vaugneray.com

→ N° référent : Guillaume BELFILS du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 :
06 76 49 01 78 / periscolaire@vaugneray.com

→ **Horaires d'ouverture de la mairie**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et
le samedi de 8h30 à 12h00

Les représentants des Parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves sont le relais entre les parents et l'équipe éducative (directrice, enseignants). Ils font valoir le point de vue des familles. Présents lors des conseils d'école, ils peuvent y aborder toute question qui touche à la vie scolaire. Ils donnent leur avis et font des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants...).



N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de notre assemblée générale le 18 septembre 2018.

Pour nous contacter :
conseil.ecole-vaugneray@fcpe69.fr

Parents, ensemble,
changeons l'école



>NOS ACTIONS



La FCPE veille
au bien-être
de tous les enfants



La FCPE accompagne
tous les parents



La FCPE organise
la solidarité

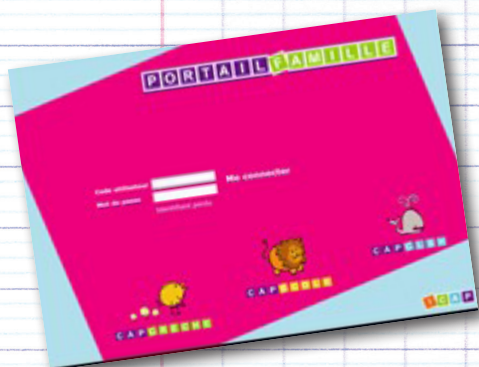


La FCPE défend
l'école publique et laïque



Le restaurant scolaire

Le service de restauration scolaire est municipal. La gestion des inscriptions et les animations sur ces temps spécifiques sont assurés par l'association de gestion du restaurant scolaire.



Adhésion

L'adhésion est **obligatoire pour tous les enfants**, qu'ils mangent régulièrement, occasionnellement ou jamais. Les identifiants attribués l'an dernier restent actifs.

POUR TOUTES NOUVELLES INSCRIPTIONS

La fiche adhésion est à retourner **au plus tard le vendredi 8 septembre** si cela n'a pas été fait en fin d'année dernière. Elle sera distribuée nominativement à la rentrée pour les familles concernées. Elle est **indispensable** pour **vous connecter au portail famille**.

Inscription en ligne

Les inscriptions sont **obligatoires** et s'effectuent **exclusivement** par le portail famille à l'adresse **<http://www.portailfamille.fr/>**

À la rentrée, vous recevrez un mail de **Restaurant scolaire de Vaugneray** vous donnant vos identifiants personnels de connexion. Vérifiez que les mails provenant de l'adresse **noreply@icap.fr** ne soient pas dans vos courriers indésirables. Les inscriptions s'effectuent **uniquement pour une période**.

L'année scolaire se découpe en 5 périodes (entre 2 vacances scolaires).

Inscription pour la période P1 :

au plus tôt et avant le vendredi 8 septembre pour les nouveaux arrivants.

Inscriptions pour les périodes suivantes : la semaine précédant les vacances, un mail du portail famille vous est adressé pour effectuer :

- Les inscriptions de vos enfants pour la période suivante
- Le paiement de la facture de la période écoulée.

Les changements en cours de période sont possibles et s'effectuent sur le portail famille.



Mode facturation

Les factures sont au réel et correspondent aux repas consommés sur une période. Elles sont payables sous 15 jours, de préférence en ligne (paiement sécurisé par CB).

En cas de paiement par chèque à l'ordre du **trésor public** -

Restaurant scolaire de Vaugneray, le chèque est à déposer dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire, en y joignant le coupon détachable de la facture.

Le paiement en espèces est possible : la remise s'effectue auprès du régisseur ou en mairie de Vaugneray.

Vous trouverez plus de détails dans le règlement intérieur distribué à la rentrée scolaire.

Coût du repas

Le prix du repas enfant est de **3,80 €** pour toute inscription respectant le **délai de prévenance de 14 jours**. Le prix du repas passe à **5,50 €** pour toute inscription ne respectant pas ce délai (inscription de dernière minute) et pour tout repas pris sans inscription.

Les menus

Les menus et l'actualité du restaurant scolaire sont disponibles sur le site de la commune (voir lien en bas de page).

POUR NOUS CONTACTER

→ **Par courrier**, la boîte aux lettres du restaurant scolaire qui se trouve au portail de l'école primaire

→ **Par mail** à l'adresse **resto.scolaire69@gmail.com** ou **mairie@vaugneray.com**

→ **Par le portail famille** : **<http://www.portailfamille.fr/>**

Le site ne fonctionne pas sur tablette et mobile

<http://www.vaugneray.com/fr/association/1/22796/restaurant-scolaire>



Le restaurant scolaire

PRINCIPES DE RÉSERVATION ET DE RÈGLEMENT DES REPAS

Adhésion au restaurant scolaire

L'adhésion au restaurant scolaire est obligatoire pour tout nouvel enfant entrant à l'école publique de Vaugneray :

- Le retour de la fiche d'adhésion au restaurant scolaire est **obligatoire** et permet de valider cette inscription et **ce même si l'enfant ne déjeune pas à la cantine** (ne pas attendre sa première prise de repas au restaurant scolaire pour faire l'adhésion). Cette adhésion permet de recevoir les identifiants de connexion au portail famille valables pendant toute la scolarité de l'enfant dans l'établissement.
- **L'exonération de tarif de dernière minute** pour chaque nouvel enfant est valable **3 semaines** à partir de la date d'entrée de l'enfant à l'école.
- Si votre enfant était déjà à l'école l'année dernière, mais qu'il ne déjeunait pas au restaurant scolaire, nous contacter pour obtenir vos identifiants à stocker pour une future utilisation.

Réservation des repas

Les réservations de repas se font exclusivement par le portail famille.

Nous vous informons qu'en tant que demandeur du service de restauration, il vous incombe de vérifier, via ce portail famille, que vos réservations ont bien été réalisées (cf. fin étape 2 du mémo fourni). Cela a un impact sur votre facturation.

**A savoir : une demande d'inscription n'est jamais refusée !
Votre enfant pourra toujours déjeuner au restaurant scolaire, qu'il soit inscrit, non inscrit ou que son inscription n'ait pas encore été validée !**

Pour rappel :

- Une demande de réservation est en attente de traitement lorsque les jours demandés apparaissent en **rose** sur le portail famille.
- Une demande d'annulation est en attente de traitement lorsque les jours demandés apparaissent en **violet**.
- Une réservation est effective (c'est-à-dire validée) lorsque les jours apparaissent en **bleu**.
- Une journée est disponible à la réservation lorsqu'elle apparaît en **vert** : cela signifie qu'aucun repas n'est réservé, et qu'aucune demande de réservation n'est en cours pour les jours concernés.

Le portail famille apporte une certaine souplesse quant aux inscriptions et annulations de dernière minute, mais le principe retenu pour une meilleure gestion, est une **réservation des repas par période**, chaque période étant délimitée par des vacances scolaires, comme indiqué ci-dessous :

P1	Rentrée de septembre	Vacances de Toussaint
P2	Vacances de Toussaint	Vacances de Noël
P3	Vacances de Noël	Vacances d'hiver
P4	Vacances d'hiver	Vacances de Pâques
P5	Vacances de Pâques	Grandes vacances

Tarification

Un délai de 14 jours nous est nécessaire pour gérer correctement les approvisionnements.

- **Si le délai de 14 jours est respecté**, le tarif standard de 3.80 € est appliqué.

- **Si le délai de 14 jours n'est pas respecté :**

- pour une réservation, le tarif de dernière minute de 5,50 € est appliqué.

- pour une annulation, le repas est facturé au tarif absence de 2,00 €, sauf cas stipulé dans l'encart

«justificatifs acceptés» ci-dessous. Ainsi, nous vous recommandons fortement de **réserver vos repas**

pour l'année complète afin que le tarif EDER ne vous soit pas appliqué en cas d'oubli de réservation.

Seules les dates des demandes réalisées par le portail famille

font foi pour le choix du tarif appliqué. Les demandes sont visibles dans l'historique des demandes, sur le portail famille de chacun. En cas de doute, nous vous demandons de vérifier les dates de vos demandes par ce biais. **Aucune dérogation à la règle énoncée ci-dessus ne sera accordée.**

Note 1 : la facturation prend en compte la **date de la demande d'inscription** et non la date de validation par l'équipe de gestion.

Note 2 : le motif de dysfonctionnement du portail famille n'est en aucun cas recevable. **Si vous n'arrivez pas à accéder à celui-ci**, vous devez :

- Vérifier que votre navigateur est compatible (utilisation de google chrome de préférence ou d'un navigateur équipé du plugin flash)
- Refaire une tentative d'accès un peu plus tard
- Refaire une tentative d'accès depuis un autre poste (pas de mobile, ni de tablette)
- Nous informer par mail de vos difficultés

(resto.scolaire69@gmail.com)
S'il s'avère après diagnostic, que le problème vient effectivement de l'indisponibilité du portail famille, nous serons en mesure d'appliquer le tarif standard.



Le restaurant scolaire

Justificatifs acceptés pour non facturation des repas annulés

- **Sorties scolaires** : leur prise en compte est faite **automatiquement**. N'envoyez un mail à **resto.scolaire69@gmail.com** que si vous constatez un oubli ou une erreur.
- **Absence ou grève** des enseignants (l'information nous est directement transmise par l'école).
- **Certificat médical au nom de l'enfant transmis** dans les 7 jours suivant l'absence de l'enfant (à transmettre **par mail** via le portail famille ou **par courrier dans la boîte aux lettres** du resto près du portail). **L'école ne nous transmet pas les certificats médicaux qui lui ont été remis !**

Aucun autre motif ou justificatif ne sera pas pris en compte.

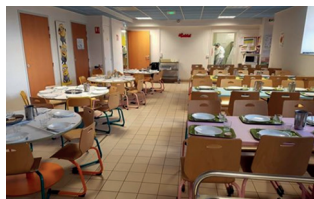
Facturation

Soyez vigilants, **surveillez vos boîtes mails**. En effet, les factures

sont générées et envoyées par mail en fin de période, pendant les vacances scolaires.

Elles peuvent être réglées :

- **En ligne** à tout moment, via le portail famille.
- Par **chèque** en le déposant dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire située 4 rue des écoles (nous ne garantissons pas de date d'encaissement. Cela dépend de nos possibilités et disponibilités **et surtout de votre respect de la date limite de règlement stipulée sur la facture**).
- **En espèces à la mairie pendant les horaires d'ouverture du secrétariat**. Un reçu vous sera remis sur place. Nous ne sommes pas responsables de la perte de tout ou partie d'espèces transmises par un autre biais. Seul le reçu remis lors des permanences fait foi en cas de litige.



Le mot des bénévoles

La gestion de notre association repose sur LES PARENTS BENEVOLES.

Chacun de nous apporte sa contribution selon son envie et sa disponibilité. Nos enfants grandissent et de fait certains bénévoles nous quittent pour les suivre.

Rejoignez-nous ! Nous comptons sur **VOUS**, pour nous aider à nous renouveler, à être acteur dans les prises de décisions et orientations données au Restaurant Scolaire par la mairie, et pour que le temps de midi continue à être un moment agréable pour nos enfants.....



Notre assemblée générale se tiendra le **9 octobre 2018**
au restaurant scolaire de Vaugneray à partir de 20h30

NOS MISSIONS

Privilégier le bio et le local

Participer en collaboration avec la mairie à la définition du cahier des charges de la prestation de choix du fournisseur des aliments / menus destinés à la préparation des repas.

Veiller au respect des critères «Bio et Local» et de l'équilibre des menus (en privilégiant des légumes et fruits frais).



Proposer des animations pour les enfants sur le temps du midi

Développer des activités sur le thème de la nutrition et autour des sujets qui nous tiennent à cœur, qui intéressent nos enfants et qui permettent de répondre à leurs interrogations, comme par exemple, la valorisation des déchets, la sensibilisation au bio, le compostage, la découverte des anciens légumes...

Communiquer et partager

Publier et médiatiser les actions et les événements organisés pour les enfants Via les supports municipaux et numériques.

Les menus hebdomadaires sont disponibles sur le site web et la page Facebook de l'association (cf. encadré adresse).



Gérer les inscriptions et la facturation & administrer le portail Famille

Le portail Famille facilite la gestion des inscriptions à la cantine et permet d'assurer une meilleure traçabilité / logistique pour la mairie.

Des bénévoles sont nécessaires pour administrer cet outil et répondre aux questions des parents.

Suivez notre actualité :

Sur notre site web
<https://ecoledevaugneray.jimdo.com/les-menus/>

Sur notre page Facebook
<https://www.facebook.com/restoscolairevaugneray/>





Glossaire

APC

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école

AVS

Un auxiliaire de vie scolaire (AVS) est une personne s'occupant de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité et de l'aide à la scolarisation d'enfants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, dans des classes spécialisées ou dans des classes ordinaires

Classe externalisée

C'est une classe externe de l'IME (institut médico-éducatif) de Vaugneray dans un établissement scolaire ordinaire. L'école de Vaugneray accueille deux classes externalisées

Cycle 2

Classes de CP, CE1 et CE2 à l'école élémentaire

Cycle 3

Classes de CM1 et CM2 à l'école élémentaire et classe de 6^e au collège

DDEN

Le Délégué Départemental de l'Education Nationale.
«C'est un ami de l'école publique, nommé officiellement pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants à l'école et autour de l'école»

Enseignant référent

C'est un enseignant de l'Education Nationale qui s'est spécialisé pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

IEN

Inspecteur de l'Education Nationale

MDPH

Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

MDR

Maison du Rhône du canton de Vaugneray, 1 bd des Lavandières, 69670 Vaugneray,
☎ 04 78 45 78 20

PAI

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant, nécessite un aménagement.



Pédibus

C'est un groupe d'écoliers conduit à pied par des adultes (souvent des parents) bénévoles, qui suit un itinéraire précis pour accompagner les enfants en toute sécurité et à l'heure à l'école. Comme le bus, les enfants rejoignent des points d'arrêts déterminés au plus près de leur domicile. A pied, la ligne ne doit pas dépasser un temps de parcours de 15 à 20 minutes (y compris les temps d'arrêt). Pour toute information complémentaire, contacter les représentants des parents d'élèves (conseil.ecole-vaugneray@fcpe69.fr)

TAE

Temps d'Activités Éducatives : activités proposées aux enfants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires d'une durée d'1h, trois fois par semaine.

TAP

Temps d'Activités Périscolaires : service de garderie du matin, du soir et du mercredi midi, activités pendant la pause méridienne.

Transport scolaire

Des transports scolaires sont parfois mis en place pour conduire les enfants jusqu'à l'école. Ce peut

être le cas en zone rurale ou lors d'une scolarisation particulière. Le département (Conseil Général) organise et finance ces transports.

RASED

Les RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Elles complètent les aides personnalisées mises en place en 2008 et les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires.

USEP

Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré





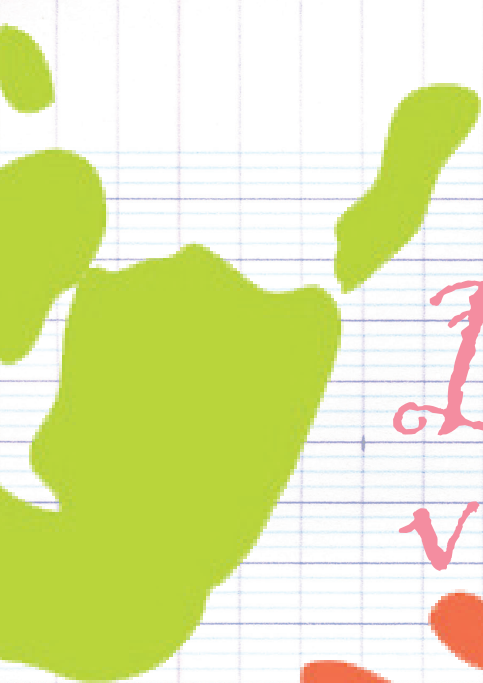
Calendrier des vacances scolaires

2018-2019

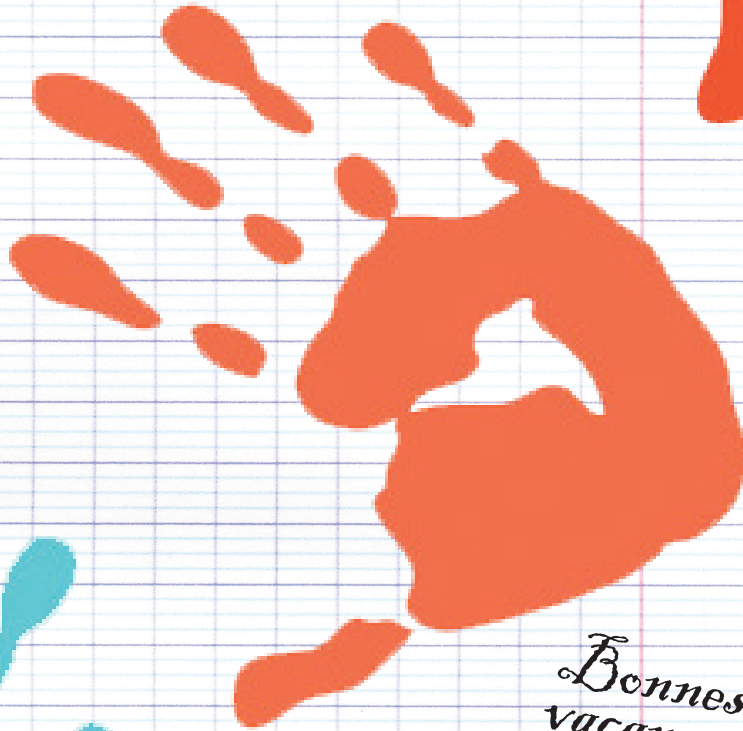
Rentrée des élèves	Lundi 3 septembre 2018
Vacances d'automne	Samedi 20 octobre 2018 Lundi 5 novembre 2018
Vacances de Noël	Samedi 22 décembre 2018 Lundi 7 janvier 2019
Vacances d'hiver	Samedi 16 février 2019 Lundi 4 mars 2019
Vacances de printemps	Samedi 13 avril 2019 Lundi 29 avril 2019
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2019

***Le départ en vacances a lieu après la classe,
la reprise des cours le matin des jours indiqués.***

*Bonnes
vacances*



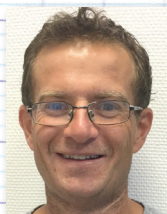
*Bonnes
vacances*



*Bonnes
vacances*



Le personnel communal intervenant autour de l'école



Guillaume BELFILS
Référent



Régina BITOUT
Restaurant scolaire
Activités



Tiphany BOUCHARD
Activités / Garderie
Agent entretien



Caroline CARRET
Restaurant scolaire
Activités



Odile CAYROL
Musique



Isabelle CELLIER
St Laurent de Vaux
Restaurant scolaire
Activités / Garderie



Laurent CHAPUY
Activités



Guénaëlle DUMORTIER
ATSEM
Restaurant scolaire
Activités / Garderie



Valentin ESCANDE
Restaurant scolaire
Activités / Garderie



Karine
FABRE DUFOUR
Bibliothèque
Activités



Sophie FERRIER
ATSEM
Restaurant scolaire
Activités / Garderie



Mégane FILLON
Activités



Clément GRANGE
Activités



B  linda GRANJON
Restaurant scolaire
Activit  s



Ana  s JASSERAND
Bande dessin  e



Corinne MARTEL
ATSEM
Restaurant scolaire
Activit  s / Garderie



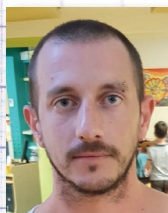
Maxime MEUNIER
Football



Nicole MOREL
Cuisine



Patricia MOREL
Restaurant scolaire
Activit  s / Garderie



Marc NEIRO
Activit  s



Benjamin PLASSE
Restaurant scolaire
Activit  s
S  curit   aux   coles



Alexandra REVOL
Cuisine / Activit  s



Jackie TAPI  
Restaurant scolaire
Activit  s



Yolande THEVENET
Cuisine



Christelle THOMAS
ATSEM
Restaurant scolaire
Activit  s



Amandine TIXIER
ATSEM



Sylvaine TOZY
ATSEM
St Laurent de Vaux
Restaurant scolaire
Activit  s / Garderie



V  ronique URBIN
Biblioth  que
Activit  s



Michel VERLHAC
S  curit   aux   coles



Date de mise à jour : 27/09/2018

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.